

MÉCÉNAT

Entreprises et particuliers : Bénéficiez d’une défiscalisation en soutenant notre université :

Suite à la loi sur l’autonomie des universités du 10/08/2007 qui prévoit la création de fondations par les universités, bénéficiez d'une défiscalisation en versant des fonds à notre fondation universitaire.

Les fondations universitaires, comme les fondations partenariales ouvrent droit pour leurs donateurs aux réductions d´impôts.

FAIRE UN DON